



Auktorisoidun kääntäjän tutkinto 13.11.2021

Kielet ja käännösuunta

ranskasta suomeen

Aihepiiri (aukt2)

laki ja hallinto

Käännöstehtävä

Käännettävä teksti on seuraavalla sivulla. Teksti on

Todistus

Lähde: yksityinen asiakirja

Käännöksen käyttötarkoitus:

Asiakirja käännetään suomalaisen veroviranomaisen pyynnöstä rekisteröintiä varten

Laadi käännös Suomen kääntäjien ja tulkkien liiton auktorisoidun kääntäjän ohjeiden mukaisesti. Nimeä käännös ja kirjoita vahvistuslauseke.

Huom! Älä kuitenkaan kirjoita käännökseen omaa nimeäsi, sillä käännös arvioidaan anonyymisti.

Käännettävän tekstin pituus 2046 merkkiä.

LICITATION Cts Joly / Laine

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Luc soussigné, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée "Luc et Duras" notaires associés » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (8^e arrondissement), 24 rue de Berri, le 9 mai 2021 il a été constaté la LICITATION,

Par :

Monsieur Leduc, retraité, et Madame Joly, scripte, son épouse, demeurant ensemble à CLAMART (92140) 8 rue du Guet.

Monsieur est né à PAU (64000), le 5 mai 1948,

Madame est née à NEVERS (58000), le 7 mars 1943.

Monsieur Joly, retraité, époux de Madame Blanc, demeurant à PARIS 11^E ARRONDISSEMENT (75011) 9 rue Merlin.

Né à NEVERS (58000), le 2 juin 1945.

Au profit de :

Madame Laine, enseignante, épouse de Monsieur Laine, demeurant à Pori (FINLANDE) Sorsatie 3
Née à LAHTI (FINLANDE), le 8 mai 1983

Madame Laine acquiert **seule** les BIENS IMMOBILIERS objet des présentes, pour la TOTALITE en PLEINE PROPRIETE.

IDENTIFICATION DU BIEN

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à Paris 14^E ARRONDISSEMENT (75014) 6 rue Bezout.

Le Lot de copropriété suivant :

Le Lot numéro cent cinquante-huit (158)

Au quatrième étage

un STUDIO, cuisine, water-closets et salle de bains.

WC particulier se trouvant en dehors dudit logement et dans le couloir conduisant à l'escalier de service.

Et les trente / deux mille trente-neuvièmes (30/2039^{èmes}) des parties communes générales.

PROPRIÉTÉ JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE est seul propriétaire du BIEN à compter de ce jour.

Il en a la jouissance également à compter de ce jour.

A cet effet, le CEDANT le subroge dans tous ses droits et actions concernant le BIEN.

PRIX

La licitation est consentie et acceptée moyennant, pour les parts et portions licitées, le prix de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000,00 EUR), basé sur une valeur totale pour les parts et portions du BIEN de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000,00 EUR).

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PARIS

Le 9 MAI 2021

Luc et Duras

NOTAIRES ASSOCIÉS